

Président de la séance : Pierre LEPAROUX

Secrétaire de séance : Marie-Hélène COUVRIE

	Présents	Absents	Excusés	Suppléants
<i>Chef d'établissement</i>				
Monsieur Pierre LEPAROUX	X			
<i>Personnels de direction et d'enseignement</i>				
Monsieur Manuel ROBIN	X			
Madame Marie-Hélène COUVRIE	X			
Madame HUCHET	X			
<i>Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation</i>				
Madame BALLOT	X			
Madame MERIENNE	X			
Monsieur BASSET	X			
Madame LENOIR	X			
Madame LEHON	X			
Madame HANOUT LEVINDRE	X			
Madame CHARRIER	X			
<i>Représentants des personnels de l'administration, de service</i>				
Madame LE BOUCHER	X			
Madame CHAUVET	X			
<i>Représentants des parents d'élèves</i>				
Madame WETTERWALD		X	X	
Madame CELLIER	X			
Madame LOUINEAU	X			
Madame BODIN	X			
Monsieur SANSON	X			
<i>Représentants des élèves</i>				
Mademoiselle LIEGARD-DESLONGSCHAMPS	X			
Mademoiselle ADAM	X			
Monsieur DELECOLLE	X			
<i>Personnalités qualifiées</i>				
<i>Représentant de la collectivité de rattachement</i>				
Mme GOUKASSOW			X	
<i>Représentants de la collectivité locale</i>				
Madame GRIFFON	X			

Présence de 2 professeurs stagiaires en qualité d'invités.

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/03/23

	annotations
<p>M. LEPAROUX, Principal, ouvre la séance à 18H00. Secrétaire de séance : MH COUVRIE, Gestionnaire</p> <p>Ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> I- Approbation du dernier compte-rendu de CA II- Structure à la rentrée 2023 III- Organisation de la Dotation Horaire Globale IV- Répartition des moyens à la rentrée 2023 V- Décisions budgétaires modificatives n°7 et n°8 pour information VI- Convention à passer avec la Société TERTRAIS VII- Présentation du programme pHARe <p>I- <u>Approbation du compte-rendu de CA en date du 21/11/22</u> M. LEPAROUX propose aux membres du CA l'approbation du dernier compte-rendu de CA en date du 21/11/22. Aucune remarque n'est formulée.</p> <p>DELIBERATION N°1 PERSONNES PRESENTES : 21 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 21</p> <p>Avant l'examen de la DHG, Mme LENOIR souhaite, au nom des enseignants, lire une motion contre la suppression de la Technologie en Sixième jointe au présent compte-rendu.</p> <p>II- <u>Structure à la rentrée 2023</u> La structure prévisionnelle pour la rentrée 2023 fait état de 174 élèves en 6^{ème} (7 classes avec 24,8 élèves), 184 élèves en 5^{ème} (7 classes avec 26,2 élèves), 171 élèves en 4^{ème} (6 classes avec 28,5 élèves) et 137 élèves en 3^{ème} (5 classes avec 27,4 élèves), soit un total de 678 élèves pour 25 divisions. Pour rappel, pour l'année scolaire 2022-2023, on comptait 26 divisions (dont une sur la marge) avec 693 élèves répartis de la manière suivante : 191 en 6^{ème}, 179 en 5^{ème}, 159 en 4^{ème} et 164 en 3^{ème}.</p> <p>III- <u>Organisation de la dotation horaire globale</u> La DHG correspond à un nombre d'heures dévolues au fonctionnement des enseignements. Son montant dépend des effectifs arrêtés par les Services de la DSDEN 49. Elle se compose des horaires réglementaires, des heures statutaires et dotations spécifiques ainsi que de la marge d'autonomie de l'Etablissement. Le montant de la dotation s'établit comme suit : 736 HP + 30 HSA = 766 heures. En déduisant les horaires réglementaires (26H X 25 divisions = 650H) et les heures statutaires (41H), la marge d'autonomie de l'Etablissement s'élève à 75 heures.</p>	

IV- Répartition des moyens à la rentrée 2023

Il est entendu que la répartition de la DHG a vocation à prendre en compte la diversité, les besoins et les parcours des élèves avec des heures attribuées et à alléger les effectifs dans le niveau le plus chargé (soit le niveau 4^{ème}).

Sur les 75 heures de marge d'autonomie, 20 heures doivent être déduites qui correspondent :

- Au latin : enseignement optionnel avec 2H en 5^{ème} + 2 X 2H = 4H en 4^{ème} et 3H en 3^{ème}, soit au total 9H
- A la LV2 espagnol : un groupe supplémentaire doit être créé en 5^{ème} et 3^{ème} en raison du déséquilibre des effectifs entre l'espagnol et l'allemand, soit au total 5H
- A l'allemand bilangue : enseignement optionnel avec 3H d'allemand et 3H d'anglais en 6^{ème}, soit au total 6H.

Il est à noter que des changements sont à prendre en compte par rapport à la DHG 2022-2023 à savoir :

- la réforme de l'enseignement scientifique pour le niveau 6^{ème} qui prévoit le passage de 4H hebdomadaire à 3H en abandonnant la Technologie au profit d'une heure de consolidation et d'approfondissement en Français et Mathématiques. Il est prévu de faire appel, le cas échéant, à des professeurs des écoles du secteur.
- l'obligation d'intégrer une heure de Devoirs faits dans les emplois du temps de tous les élèves de 6^{ème} (Mention est faite que cette heure s'inscrit en-dehors de la DHG).

Mme BALLOT, Professeure de Technologie, précise que le décret relatif à la réforme de l'enseignement scientifique n'a pas été adopté et que les incidences de cette réforme dans le calcul de la DHG n'ont pas, à ce jour, à être prises en compte. M. le Principal répond qu'il s'appuie sur un courrier de la Rectrice.

Le choix du Conseil pédagogique a été, par ailleurs, d'utiliser les 49 heures d'autonomie pour ouvrir une 26^{ème} division afin d'alléger les effectifs en 4^{ème}. On passe donc de 28,5 à 24,4 élèves/classe. La création de cette division supplémentaire correspond à 26 heures.

La répartition de la DHG s'établit désormais comme suit : 766H – 676H (les horaires réglementaires 26H X 26 divisions) – 41H (les heures statutaires et dotations spécifiques) = 49H d'autonomie dont 20H « bloquées » pour le latin, l'espagnol LV2 5^{ème} et 3^{ème} et l'allemand bilangue 6^{ème}.

La proposition d'utilisation de la marge d'autonomie est détaillée de la façon suivante :

Total niveau 6^{ème} : 16,5H

- 6^{ème} bilangue : 3H Allemand + 3H Anglais = 6H
- AP Histoire-Géo : 3,5H
- Soutien, approfondissement : 3,5H Français + 3,5H Mathématiques = 7H

Total niveau 5^{ème} : 11,5H

- Latin : 2H
- Dédoublément Sciences 5^{ème} : 3,5H SVT + 3,5H Physique-Chimie = 7H
- Groupe supplémentaire Espagnol LV2 = 2,5H

Total niveau 4^{ème} : Latin : 4H

Total niveau 3^{ème} : 13H

- Groupe supplémentaire Espagnol LV2 = 2,5H
- AP Français = 2,5H

- AP Mathématiques = 2,5H
- Apport supplémentaire Anglais LV1 = 2,5H
- Latin = 3H

Chorale (comédie musicale) : 1H

ULIS : 2H (1H Anglais + 1/2H Arts plastiques + 1/2H numérique)

Total marge = 48H. Il reste 1 HSA qui sera transformée en 36 HSE pour la réalisation d'actions et de projets pédagogiques.

Cette proposition de répartition intègre différents éléments :

- La nécessité d'équilibrer les moyens entre niveaux avec notamment le positionnement en 6^{ème} d'AP Français et Mathématiques pour créer des groupes en lien avec la réforme qui substitue 1H de Technologie à 1 H de consolidation en Français et Mathématiques, d'AP Histoire-Géo pouvant permettre l'approfondissement du vocabulaire ;
- La volonté de préparer les élèves de 3^{ème} au DNB par des AP Français et Mathématiques et à Ev@lang par un apport supplémentaire en anglais.

Le projet de faire intervenir des professeurs des écoles, sur la base du volontariat, dans les collèges pour dispenser cette heure de consolidation en Français et Maths ne semble pas rencontrer d'adhésion. C'est pourquoi, l'Etablissement prévoit la mise en place de ce dispositif en interne avec possibilité d'intervention pour la demi-heure d'un 2^{ème} professeur pour la même matière enseignée/classe. Il est prévu que le décret instituant ces nouvelles dispositions soit voté mi-mars.

En ce qui concerne les postes, ils sont tous maintenus.

Le poste en Histoire-Géographie, actuellement occupé par une enseignante stagiaire, peut passer au mouvement et devient fléché « poste partagé » avec un autre Etablissement, le Collège Montaigne à ANGERS. Cela permettra de stabiliser l'équipe avec un enseignant qui pourra s'inscrire dans la durée et d'éviter le gel du poste sur la base de 9H par un stagiaire.

Quant à la Technologie, le poste actuellement occupé par une enseignante stagiaire est neutralisé, donc non supprimé à la demande de l'IA. Il existe mais ne sera pas attribué à l'issue du mouvement.

Mme CELLIER, parente d'élève, prend la parole pour s'insurger contre le manque de moyens avec la suppression d'une heure de Technologie en 6^{ème} et les absences non-remplacées de professeurs, comme l'année dernière avec un professeur de français en congés maladie pendant une durée prolongée.

M. le Principal fait remarquer que l'Institution fait face à une pénurie d'enseignants et notamment en Technologie. Cette année, une stagiaire a été exceptionnellement nommée au Collège. L'ensemble des postes est donc pourvu mais cela n'a pas toujours été le cas.

Des professeurs sont, certes, parfois absents pour cause de formations, de congés maladie ou de sorties scolaires mais M. ROBIN, Principal Adjoint, tient à faire remarquer que la situation du Collège est plutôt satisfaisante : il en veut pour preuve le remplacement immédiat du Professeur d'Espagnol parti en retraite dernièrement.

Pour répondre à l'interrogation d'un représentant des élèves, M. LEPAROUX précise que la répartition de la DHG correspond à des heures professeurs et non à des heures élèves, l'emploi du temps des élèves étant fixé à 26H/semaine.

Il est procédé au vote de la répartition.

DELIBERATION N°2

PERSONNES PRESENTES : 21

ABSTENTION : 3

CONTRE : 12

POUR : 6

Au vu des résultats du vote, un CA extraordinaire sera convoqué dans le courant du mois de mars.

Pour information, M. le Principal fait état des partages de postes.

Ce que le Collège donne :

- En Allemand, 7,5H (aucun besoin répertorié dans les autres collèges du secteur ANGERS-EST)
- En SVT, 6H (au Collège La Venaiserie à ST-BARTHELEMY)
- En Education musicale, 8H (au Collège Molière à BEAUFORT-EN-VALLEE).

Ce que le Collège reçoit :

- En Espagnol, 9H (pas d'heures disponibles pour le moment sur les secteurs ANGERS-EST et ANGERS-SEGRE)
- En Arts plastiques : 7H (du Collège Portes d'Anjou à NOYANT).

V- Décisions budgétaires modificatives n°7 et 8 pour information

La gestionnaire présente les DBM pour information 2022 :

- Opération 1 : inscription d'une somme de 1 500,00 € versée par l'Etat pour deux interventions artistiques, Images fragmentées Fanette BARESH et ateliers d'enluminure
- Opération 2 : ajustement des recettes du Service Restauration aux dépenses 2022 avec – 11 252,55 € sur les recettes (baisse des recettes due aux remises d'ordre COVID) et diminution des dépenses pour le même montant
- Opération 3 : diminution des stocks de denrées alimentaires de 1 880,07 €
- Autres opérations : divers ajustements (ajout de crédits pour le voyage en Normandie + 948,0 €, pour les amortissements + 1 070,08 € en dépenses et + 380,40 € en recettes et pour les équipements sportifs + 12 200,00 €).

VI- Convention à passer avec la Société TERTRAIS

Il est demandé aux membres du CA d'autoriser l'Etablissement à renouveler le contrat de télésurveillance à passer avec la Société TERTRAIS pour une durée d'un an du 01/03/23 au 29/02/24. Ce contrat pourra se renouveler tacitement deux fois par périodes successives annuelles.

L'abonnement s'élève à 55,00 HT par mois, soit 660,00 € HT annuellement. Le prix d'une intervention sur site est fixé à 49,50 € HT.

DELIBERATION N°3

PERSONNES PRESENTES : 21

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 21

VII- Présentation du programme pHARe (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école)

Ce programme fait l'objet d'une inscription dans la loi (article L511-3-1 du

Code de l'Éducation et article 5 de la loi n°2019-791 du 26/07/19 qui stipule « aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale ».

Les objectifs de ce programme sont de prévenir le harcèlement et d'intervenir lorsqu'il se produit. Le phénomène de harcèlement touche environ 5% de la population scolaire. Selon l'enquête Climat scolaire réalisée en 2020 au Collège Vallée du Loir, 4,3% des élèves disaient ne pas se sentir bien ou pas bien du tout au Collège.

La mise en place du programme pHARe suppose plusieurs étapes (sous un délai de 2 ans maximum) :

- 1) Adhérer au programme
- 2) Constituer une équipe ressource
- 3) Formaliser un protocole de traitement
- 4) Former une équipe d'élèves ambassadeurs
- 5) Mettre en place des ateliers de sensibilisation pour les familles
- 6) Participer aux temps forts du programme
- 7) Organiser 10H d'apprentissage pour les élèves.

Tous les points sont actés sauf les points 4 et 7 en cours d'élaboration.

Le protocole de traitement intègre la méthode de la préoccupation partagée appelée également méthode PIKAS, nom de son inventeur. Mme HUCHET, CPE, apporte un éclairage sur cette méthode qui a vocation à être non blâmante et qui permet aux élèves de prendre conscience des situations de conflit qui pourraient évoluer vers du harcèlement. La posture des élèves peut d'ailleurs varier en passant d'auteur de violence à victime ou témoin.

Les élèves ciblés par des moqueries, des discours inadaptés et/ou par des gestes violents sont accueillis par des adultes de la communauté éducative formés puis c'est au tour des intimidateurs (tourmenteurs) d'être reçus pour échanger sur la situation de la victime. Ils devront proposer des solutions pour que l'élève victime aille mieux. Les entretiens sont très courts et doivent être renouvelés 2 à 3 fois. Tous les élèves sont responsabilisés et deviennent force de proposition pour résoudre une situation de mal-être. Enfin, les familles sont informées régulièrement de l'avancée de la démarche.

M. ROBIN décrit les différentes phases du processus.

Le recueil d'informations sur une situation s'établit sur une « fiche bleue » disponible dans la salle des professeurs à destination de tous les personnels, personnels techniques des collèges inclus. Depuis le mois de septembre, on compte 5 à 6 fiches renseignées. La déclaration de situation est traitée par l'équipe ressource. En fonction du degré de gravité, deux cas de figure peuvent se présenter :

S'il s'agit d'une situation d'urgence, des mesures de protection de la victime sont prises ainsi que des sanctions disciplinaires envers le ou les intimidateurs. S'il s'agit d'une situation d'inquiétude, la méthode de la préoccupation partagée est mise en œuvre (entretiens individuels, suivi de la situation par le ou les référents de l'équipe ressource, veille collective).

Cette méthode présente cependant des freins : elle est extrêmement chronophage notamment pour la Vie Scolaire avec des effets qui ne sont pas forcément immédiats. Les situations répertoriées peuvent, au-delà du phénomène de harcèlement, permettre de mettre en évidence un mal-être, un contexte familial difficile... L'accent est mis sur la nécessité de former des

élèves ambassadeurs qui pourront recueillir, sans doute plus facilement que les adultes référents, la parole des élèves.

Pour conclure, les objectifs à terme sont les suivants :

- Améliorer les relations au sein de l'Etablissement entre les élèves
- Instaurer un climat de confiance avec les adultes
- Créer une culture, un climat de veille anti-harcèlement et de ce fait, améliorer le climat scolaire.

Levée de séance à 19h45.

La secrétaire de séance,

COUVRIE

Marie-Hélène COUVRIE

Le Principal,

Pierre LEPAROUX



Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième
Conseil d'administration du collège vallée du loir 49140 Seiches sur le loir,
le 02/03/2023

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier 2023, son intention de supprimer l'enseignement de technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision serait en tout point inacceptable.

D'une part, elle retirerait aux élèves la possibilité de découvrir dès la Sixième une nouvelle dimension de la discipline technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. La technologie apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques. Elle permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes.

D'autre part, que deviendrait le programme de sciences et technologie en Sixième ? La part de technologie serait-elle supprimée ? Ou serait-ce aux collègues de SVT et de physique-chimie d'assumer la responsabilité de compenser cet enseignement retiré à la technologie ? Quels moyens horaires y seraient consacrés ? Quelle possibilité nouvelle de groupes à effectif réduit est-il prévu ? Aucun puisque la suppression de la technologie en Sixième viendrait financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français, qui pourrait de surcroît être confié à des professeurs des écoles.

Le choix du ministre met clairement en danger les postes de nos collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire, à moins qu'il soit prévu qu'ils assurent du soutien...

En classe de Cinquième, le nouveau dispositif prévu à la rentrée sur une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers entraînera-t-il lui aussi une amputation horaire voire une suppression pour d'autres enseignements disciplinaires ? La nouvelle réforme du collège s'engage sur des bases intolérables qui ne permettront pas aux élèves de mieux réussir en étant mieux accompagnés dans leurs apprentissages, notamment par la diminution des effectifs des classes.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la technologie en Sixième et rappelons qu'aucun texte réglementaire ne le permet.